

# Pacte d'excellence : on choisira sa filière librement

## Les auteurs de la grande réforme scolaire proposent de supprimer les orientations forcées.

Tout le monde connaît désormais le schéma : le projet de Pacte d'excellence, mis au point par les syndicats, les pouvoirs organisateurs et les parents, propose d'allonger le « tronc commun » pour le faire aller de la maternelle jusqu'à la 3<sup>e</sup> secondaire incluse (aujourd'hui, il s'arrête en fin de 2<sup>e</sup> secondaire). Tronc commun signifie que le parcours est commun à tous les élèves – ils ont en principe les mêmes cours, si ce n'est les « cours à option » des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secondaires.

Le Pacte d'excellence propose aussi de rendre le tronc commun « polytechnique » pour aider l'élève à établir des projets d'avenir plus réfléchis. Ainsi, on fera davantage d'art, de sport, on éveillera les élèves aux métiers techniques (et là, pas de façon seulement livresque), etc. Aussi, on veut rendre le tronc réellement identique pour tous et les options seront donc supprimées.

Ajoutons que le CEB de fin de 6<sup>e</sup> primaire ne pourra plus stopper l'élève, même en cas d'échec. Et que le bilan aura lieu en fin de 3<sup>e</sup> secondaire via l'épreuve appelée CTC (certificat du tronc commun). Là, si l'élève échoue, il pourra redoubler. Avant non, sauf situation « exceptionnelle » et dûment « motivée. »

### Deux filières

Et après ? Le front commun sera prolongé par deux filières de 3 ans. Une filière de transition, proposant de la formation générale préparant l'élève au supérieur. Une filière qualifiante (fusionnant technique et professionnel) préparant à un métier.

Nouveauté : l'orientation ne pourra plus être forcée. Aujourd'hui, au secondaire, quand un élève réussit, il reçoit une attestation de réussite (AOA). Si le Conseil de classe décide de le faire redoubler, c'est l'AOC.

Mais si l'élève échoue, le Conseil de classe peut aussi décerner une AOB. On le laisse passer à l'année suivante à la condition qu'il change d'option (renoncer aux maths fortes, par exemple) ou de filière – l'élève doit passer dans le technique ou, directement, en professionnelle.

Le même système existe en technique où l'on peut orienter l'élève vers le professionnel.

En 2013, sur les 32.600 élèves de la 3<sup>e</sup> secondaire, 75 % ont reçu une AOA (réussite), 15 % ont reçu une AOC (redoublement) et 10 % une AOB.

### Casser « l'effet toboggan »

On se doute que l'élève, souvent, préfère suivre la proposition du Conseil de classe – il évite de redoubler et a le sentiment de ne pas perdre de temps.

Le mécanisme peut avoir ses vertus – on ne freine pas l'élève et on le dirige vers une formation plus adaptée à ses capacités

(ou du moins : que l'on croit plus adaptée...). Il a aussi ses défauts.

Membre du Groupe central qui a rédigé le Pacte d'excellence, Joseph Thonon, président de la CG-SP-enseignement, nous explique pourquoi il a été décidé de condamner l'AOB.

*« Pour l'élève, se réorienter est évidemment tentant – il ne redouble pas. Disons qu'il est maths fortes et qu'on lui conseille de changer d'options. Il va en sciences sociales. C'est un choix non voulu, non désiré. Autre chose : qui prend la décision de l'AOB, qui peut dévier l'élève du général vers le technique ou le professionnel ? Des enseignants du général qui, souvent, ne savent rien de ce qui se fait dans le technique et professionnel... »*

Le pacte veut casser « l'effet toboggan » qui, au gré des échecs, fait voler l'élève en difficulté du général au technique et du technique au professionnel.

*« En cas de difficulté, il faut de la remédiation, pas une orientation forcée qui, en outre, est dénigrante pour la filière qualifiante. C'est la filière de relégation. Nous*

*voulons, nous, que la filière soit choisie librement, sans contrainte, par vrai choix. » ■*

PIERRE BOUILLON

### FINANCEMENT

#### Une aide de 600 millions de la BEI

Ce mardi, Rudy Demotte, ministre-président de la Communauté française, André Flahaut, ministre du Budget, Frédéric Delcor, le patron du ministère francophone, et Pim van Ballekom, le vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI), ont signé le « contrat du siècle ». Révélé dans ces pages, il prévoit un financement de 600 millions, assuré par la BEI, pour soutenir la Communauté dans un investissement de 1,365 milliard pour construire de nouveaux bâtiments ou améliorer l'efficacité énergétique de lieux existants. Sont concernés l'école mais aussi les lieux dédiés à la culture, à la jeunesse ou la recherche.

P.B.N

### SYNDICATS

#### L'absence du Sel-Setca

Le Pacte d'excellence a été présenté à la presse, vendredi, par ses auteurs (syndicats, pouvoirs organisateurs, fédérations de parents). Tout le monde était là ? Non. Le Sel-Setca de l'enseignement libre n'a pas souhaité s'associer à l'événement. Le syndicat a jugé inapproprié que le texte soit communiqué à la presse « avant que les affiliés et les instances de chaque organisation aient pu être consultés valablement sur le contenu de toutes les propositions (...) »

En attendant l'avis de ses affiliés (ce sera pour fin janvier), l'exécutif du Sel constate que de nombreuses propositions du Pacte « vont renforcer l'autonomie des directions et améliorer l'exercice de leurs prérogatives. »

P.B.N